

La collecte des déchets en direct, un service qui vous appartient

La commune de Chorges fait partie de la communauté de communes de Serre-Ponçon depuis 2017. Toutefois, la collecte des différents déchets de la commune était toujours effectuée par un prestataire privé Alpes Assainissement.



Depuis le 1^{er} janvier 2023, la collecte de Chorges est intégrée à l'organisation communautaire gérée par la régie SMICTOM de la communauté de communes de Serre-Ponçon.

Cette reprise en régie permet d'unifier la gestion des déchets de l'intégralité du territoire autour de notre service public de gestion des déchets.

Nous pouvons ainsi proposer un service de qualité égale à tous les habitants du territoire.

Numéro d'urgence 7j/7 24h/24 06 87 22 74 13

Que mettre dans les différentes poubelles :

Dans la jaune : tous les emballages en plastique, carton, acier et aluminium, les briques alimentaires ainsi que les papiers. Tout doit y être déposé **en vrac et sans sac**.

Dans la verte : tous les emballages en verre. Attention, pas de vaisselle !

Dans la noire : tous les déchets qui ne sont pas recyclables et qui seront enfouis. Ils doivent être impérativement déposés en sacs fermés.

Pensez aussi réemploi avec la Ressourcerie de Pralong pour tous vos objets, meubles, outils devenus inutiles pour vous et pouvant trouver une seconde vie chez ceux qui en ont besoin.

Pour rappel : les déchèteries de l'Avance, de Savines le lac et d'Embrun vous accueillent pour réceptionner vos déchets inhabituels tels que : bois, gravats, déchets électriques et électroniques, appareils électroménagers, déchets verts, cartons, ferraille, mobilier...

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site internet de la communauté de communes de Serre-Ponçon : <https://www.ccserreponcon.com/>